



Le Foyer de Vie FOYER NOTRE DAME

Adresse postale et de facturation :
85 avenue du Général Leclerc BP 16
92340 Bourg La Reine

Adresse de livraison et de visites
5 rue Ravon 92340 Bourg La Reine



**Association
ŒUVRES D'AVENIR**

**Œuvres d'Avenir – Association loi 1901
5 rue Ravon – BP 23
92340 Bourg La Reine**

Le Foyer de Vie FOYER NOTRE DAME

Capacité d'accueil	31 résidents
Ouverture	365 jours/ 365
Convention Collective	CC 1966
Financier(s)	Conseil Général
Budget annuel	1,8 million d'€
Nbre d'ETP	Foyer de Vie hébergement = 56.20 ETP dont 29.6 ETP FAM hébergement

Le Foyer de Vie existe depuis 1861. Le dernier agreement, du 29 juin 1998, précise qu'il accueille des personnes adultes présentant une déficience sensorielle, sourdes, malvoyantes, sourdes aveugles, ainsi que des personnes polyhandicapées jusqu'à la fin de leur vie. Ces personnes prises en charge par l'Aide Sociale sont inaptes à tout travail, même en milieu protégé. Leur taux d'invalidité est égal ou supérieur à 80 %. Six finalités guident l'action de l'équipe pluridisciplinaire dans leurs missions d'accompagnement. Elles sont définies dans le projets d'établissement:

- La protection et la sécurité des personnes accueillies
- La veille à la santé



Le Foyer de Vie FOYER NOTRE DAME

Adresse postale et de facturation :
85 avenue du Général Leclerc BP 16
92340 Bourg La Reine

Adresse de livraison et de visites
5 rue Ravon 92340 Bourg La Reine



**Association
ŒUVRES D'AVENIR**

**Œuvres d'Avenir – Association loi 1901
5 rue Ravon – BP 23
92340 Bourg La Reine**

- Le maintien et le développement des acquis
- Le maintien et le développement de l'autonomie
- La valorisation de l'image que les personnes ont d'elles même
- L'accompagnement à la vie sociale, relationnelle et spirituelle.

L'ensemble de l'équipe s'efforce de préserver la meilleure qualité de vie possible et de respecter la dignité de chaque personne dans la singularité de son cheminement. Au foyer de vie le résidant est l'acteur et l'auteur central de sa vie, il conçoit son projet individualisé avec l'aide des professionnels du Foyer.

Les salariés du foyer organisent la participation du résidant, au centre de tous les dispositifs. Cette participation permet de développer et maintenir ses capacités :

- Capacité à être acteur dans l'établissement et auteur de leur vie.
- Capacité de décision, de conseil, de représentation et de délégation
- Capacité d'analyse, de développement de l'esprit critique, permettant à l'Etablissement d'améliorer les pratiques, le fonctionnement, les réponses données aux personnes accueillies...